



## **INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

### **SAISON 2011 / 2012**

*Reprise des cours : lundi 12 septembre ..... adultes confirmés*  
*samedi 17 septembre ..... enfants*  
*lundi 19 septembre ..... baptêmes - débutants (adultes)*  
*lundi 26 septembre ..... débutants*

**LIMITE DE REMISE DES DOSSIERS COMPLETS (certificat médical valide) :**  
**15 OCTOBRE 2011**  
**ACCES PISCINE INTERDIT AU DELA**

Toute inscription nouvelle intervenant après le premier mars 2012 sera soumise  
à l'approbation du conseil d'administration et des encadrants

#### **ASSURANCES** : (3 options possibles)

Trois options d'assurance individuelle accident sont possibles (loisirs 1, 2 ou 3). Dans tous les cas la Responsabilité Civile est incluse avec les mêmes garanties. Seuls les frais de recherche (France ou étranger), les frais médicaux ou chirurgicaux sur place, les capitaux décès ou d'invalidité, varient suivant l'option choisie (précisions sur le site de la FFESSM : <http://www.ffessm.fr/ffessm/pdf/saison-2011-2012/Lafont-2011-2012/Tableau-garanties-primas-2011-2012.pdf>).

Le club ne propose pas les options d'assurance dites « Loisir Top 1, 2 ou 3 » créées par Axa pour vos voyages plongées, qui sont très chères et font souvent double emploi avec celles des voyageurs. Libre à vous de les contracter à titre individuel auprès d'Axa (<http://www.cabinet-lafont.com/>).

#### **REGLEMENT DE LA COTISATION**

Si vous le désirez, le règlement peut se faire en plusieurs fois (maximum 3) ; les 3 chèques seront remis ensemble lors de l'inscription mais seront tirés un par un, sur 3 mois. Cependant, le montant du premier versement ne peut en aucun cas être inférieur aux charges afférentes à notre fédération de tutelle (FFESSM) : licence, assurance, participation aux affiliations régionales (région, département), etc... Ce montant minimum sera de 57 € pour tous les adhérents (base loisir 1) : **Adultes comme Enfants**.

Les encaissements auront lieu à partir du 8 de chaque mois : (Octobre, Novembre et Décembre 2011).

La date limite d'encaissement correspond à la fin de l'année civile ; **si les dossiers d'inscription nous parviennent trop tard (par exemple le dossier restant incomplet), plusieurs chèques pourront être encaissés simultanément.**

Seuls les paiements par chèques, à l'ordre d'**OZOIR PLONGEE**, sont acceptés.

Depuis 2009, OZOIR PLONGEE accepte les coupons sport ANCV, pour la partie couvrant la 'cotisation club' exclusivement ; renseignez-vous sur les montants autorisés.

Tous les cas particuliers ou demandes de dérogation devront être présentés au Trésorier (problèmes d'ordre financier) ou au Président (autres problèmes).

**Ozoir Plongée ne vend pas de licence seule à usage externe au club.**

**Remarque** : Le montant global de la cotisation comprend, outre la licence et les assurances telles que définies ci-dessus, l'entraînement en piscine, le prêt du gros matériel pendant les séances d'entraînement (bouteille avec gonflage, détendeur, gilet stabilisateur), les cours théoriques (préparation aux examens, secourisme, etc...) dispensés par les encadrants bénévoles d'Ozoir Plongée en dehors des heures d'entraînement piscine (le mardi en général).

En complément de l'activité piscine hebdomadaire, des séances mensuelles d'entraînement en fosses vous seront proposées, moyennant contribution : fosse de 5 mètres (5 €) ou fosse de 20 mètres (coût réel : 16.80 € à ce jour) ; elles auront lieu le dimanche matin (calendrier sur notre site internet).

Pour les débutants (préparation au niveau I, adultes/ados), sont inclus en outre dans le supplément : les supports des cours théoriques nécessaires, ainsi que tous les frais administratifs liés au passage de l'examen, l'édition des brevets fédéraux et la délivrance des documents du plongeur (passeport et carnet de plongée, carte CMAS de niveau international), ainsi que 3 séances en fosses : 2 présences en petite fosse (5 m à Bobigny) et validation du niveau acquis à 20 m (à Villeneuve la Garenne) en fin d'année.



## **PLONGEE ENFANT (moins de 14 ans au 01/09/2011)**

La plongée enfant est assujettie à des règles bien particulières qui prennent en compte les spécificités des enfants. Leur inscription et la pratique de l'activité nécessite de :

- être licencié à la FFESSM
- **être âgé au minimum de 8 ans au 01/09/2011**
- être en possession d'une autorisation à la pratique de la plongée en scaphandre, signée du responsable de l'enfant
- être en possession d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la plongée subaquatique établi par un **médecin fédéral** (liste fournie sur demande)
- ces documents ou attestations seront à nous fournir en deux exemplaires (photocopies)
- une photo d'identité
- en cas de dérogation accordée à un mineur en cours d'année pour le passage du niveau P1 (après accord de son moniteur et du médecin fédéral ayant suivi le dossier de l'enfant), un supplément de 30 € lui sera demandé pour la fourniture des documents nécessaires (voir page précédente)

## **CANDIDATURES AUX EXAMENS FEDERAUX**

Le passage des examens fédéraux exige les conditions suivantes :

- être licencié à la FFESSM
- être âgé de 14 ans révolus pour le niveau P1, de 16 ans pour le niveau P2 (+ autorisation du responsable légal du mineur) et de 18 ans pour les niveaux supérieurs
- être en possession d'un certificat médical de non contre-indication à la plongée subaquatique avec scaphandre, établi valide (depuis moins d'un an) par un médecin fédéral ou titulaire d'un CES de médecine du sport ou de médecine hyperbare, rédigé **absolument** sur le **formulaire officiel de la Fédération**, à présenter au médecin et obtenu sur notre site internet ([www.ozoir-plongee.org/inscription/inscription.php](http://www.ozoir-plongee.org/inscription/inscription.php)) ou celui de la FFESSM.
- pour le passage du **niveau P2**, être en possession du niveau P1 (ou équivalent reconnu) et avoir effectué 15 plongées minimum en milieu naturel (mer, lac...)
- pour le passage du **niveau P3**, le niveau P2 et un minimum de 50 plongées en milieu naturel sont requis, avec au moins 15 plongées au-delà de 30 m et 10 plongées en autonomies (20 m). Une douzaine de ces plongées auront été faites dans un délai maximum d'un an précédant le stage final (troisième trimestre de la saison).

## **POUR LES NOUVEAUX LICENCIES à la FFESSM**

Pour les nouveaux licenciés à la FFESSM (débutants, donc candidats au niveau P1, ou plongeurs venant d'une autre structure, française ou étrangère), et quelque soit leur niveau de plongée, le certificat médical sera établi par un médecin titulaire d'un CES de médecine du sport au minimum.

## **POUR LES AUTRES PLONGEURS**

Fourniture d'un certificat médical **de non contre-indication à la plongée subaquatique en scaphandre**, établi depuis moins d'un an, de préférence par un médecin fédéral ou titulaire d'un CES de médecine du sport ; un certificat établi par un médecin généraliste est cependant accepté si aucun passage de niveau n'est envisagé.

**DANS TOUS LES CAS** le certificat médical **doit** être établi sur un **formulaire conforme au modèle type** de notre fédération de tutelle (à télécharger sur notre site internet : [www.ozoir-plongee.org/inscription/inscription.php](http://www.ozoir-plongee.org/inscription/inscription.php)) Munissez-vous de l'exemplaire (recto-verso) correspondant au médecin choisi, lors de votre visite médicale ; à l'exception des médecins fédéraux, les autres praticiens ne possèdent pas nécessairement ce document.

**RAPPEL** : le certificat médical n'est valable qu'un an **jour pour jour** ; il doit être de nouveau ré-établi, **AU PLUS TARD** à son échéance. Nous ne saurions vous accepter dans le bassin sans lui.

## **INFORMATIQUE ET LIBERTES (CNIL)**

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 dite « Informatique et libertés », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Les demandes sont à adresser au secrétariat du club. Les informations personnelles qui nous sont transmises ne sont exploitées informatiquement que pour la bonne gestion du club et la correspondance avec les organismes fédéraux ou d'assurance.

## **CONTACTS**

*N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations*

**Pour les adultes : Dominique au 06 12 13 77 66 - pour les enfants : Nathalie au 01 60 02 76 14**